

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

SCOUDOU, N.-B.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
État des résultats	3 - 4
État de l'évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit

réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquerrions une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B.;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, N.-B.

le 2 juin 2023

Allain & Associés

.....
ALLAIN & ASSOCIÉS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Ventes		
Ventes - bois	3 366 236 \$	4 205 230 \$
Ventes - prélèvements directes	<u>266 550</u>	<u>374 653</u>
	3 632 786	4 579 883
Coût des ventes		
Achats - bois	3 366 236	4 205 231
Promotion de la récolte du bois	<u>37 280</u>	<u>-</u>
	<u>3 403 516</u>	<u>4 205 231</u>
Bénéfice brut	<u>229 270</u>	<u>374 652</u>
Autres revenus		
Activités d'aménagement forestier - autre revenu	134 607	58 303
Prélèvements d'aménagement forestiers	166 255	233 138
Programme de silviculture du GNB	820 010	810 462
Contributions des propriétaires et du fonds d'aménagement forestier	135 891	228 138
Revenus divers (Note 8)	<u>40 764</u>	<u>93 684</u>
	<u>1 297 527</u>	<u>1 423 725</u>
REVENU TOTAL	<u><u>1 526 797</u></u> \$	<u><u>1 798 377</u></u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

DÉPENSES	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Publicité et promotion	4 233 \$	5 225 \$
Amortissement des immobilisations corporelles (dépréciation)	42 677	22 410
Honoraires par jour des directeurs	8 425	4 800
Frais de Fédération	8 040	5 509
Assurances (Note 9)	10 849	8 173
Intérêts et frais bancaires	6 160	1 670
Réunions et séminaires	7 381	1 269
Frais divers	3 789	298
Fournitures de bureau et papeterie	13 673	14 117
Honoraires professionnelle - Audit	8 625	6 915
Honoraires professionnelle - Légale	3 304	-
Honoraires professionnelle - Divers (Note 6)	3 920	2 025
Impôts fonciers	437	442
Loyer du bureau	9 042	8 400
Entretien et réparations	2 625	2 160
Télécommunications	4 627	4 205
Formation	13 500	3 000
Déplacements - directeurs	3 294	583
Déplacements - employés	17 465	16 106
Dépenses de véhicule	-	2 882
Salaires et charges sociales	<u>229 524</u>	<u>194 600</u>
Dépenses totales	<u>401 590</u>	<u>304 789</u>

GAIN (PERTE) NET

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIERS

Activités de silviculture de GNB (Note 11 et tableau A)	1 036 314	1 113 976
Dépenses des fonds d'aménagement forestier (Note 10 et tableau B)	<u>412 510</u>	<u>184 570</u>
Gain (perte) net après activités d'aménagement forestiers	<u>(323 617) \$</u>	<u>195 042 \$</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Fonds d'aménagement forestier	Non affectés	2023 total	2022 total
Solde au début de l'exercice	380 481 \$	1 298 667 \$	1 679 148 \$	1 065 725 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(111 648)</u>	<u>(211 969)</u>	<u>(323 617)</u>	<u>195 042</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>268 833 \$</u>	<u>1 086 698 \$</u>	<u>1 355 531 \$</u>	<u>1 260 767 \$</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2023

ACTIFS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Court terme		
Encaisse et investissements	1 053 687 \$	1 631 826 \$
Débiteurs	228 347	63 200
Taxe de vente harmonisée recevable	57 574	-
Dépenses payées d'avance	23 370	-
	<u>1 362 978</u>	<u>1 695 026</u>
Immobilisations (note 3)	<u>149 485</u>	<u>127 904</u>
	<u>1 512 463 \$</u>	<u>1 822 930 \$</u>

PASSIF

Court terme		
Créditeurs et frais courus	142 742 \$	128 471 \$
Taxe de vente harmonisée payable	-	1 102
Déductions pour employés payable	9 585	7 631
	<u>152 327</u>	<u>137 204</u>
Contributions gouvernementales reportées (note 4)	<u>4 605</u>	<u>6 578</u>
	156 932	143 782

ACTIFS NETS

Fonds d'aménagement forestier	268 833	380 481
Non affectés	<u>1 086 698</u>	<u>1 298 667</u>
	<u>1 355 531</u>	<u>1 679 148</u>
	<u>1 512 463 \$</u>	<u>1 822 930 \$</u>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

  Administrateur

..... Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	(323 617) \$	192 682 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Gain ou perte sur disposition d'immobilisation	(995)	(2 293)
Amortissement	44 776	25 106
Amortissement des contributions gouvernementales reportées	(1 973)	(2 819)
	<u>(281 809)</u>	<u>212 676</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(165 147)	52 144
Dépenses payées d'avance	(23 370)	-
Créditeurs et frais courus	14 271	33 647
Taxe de vente harmonisée payable	(58 676)	2 527
Déductions pour employés payable	1 954	1 508
	<u>(512 777)</u>	<u>302 502</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(66 862)	(112 793)
Produit de la cession d'immobilisations	1 500	6 500
	<u>(65 362)</u>	<u>(106 293)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(578 139)	196 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 631 826</u>	<u>1 435 617</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 053 687</u> \$	<u>1 631 826</u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Office de Commercialisation du Bois S.E.N.B. ("l'Office"), établi en 1981 selon la loi sur les produits naturels, opère un conseil de commercialisation du bois dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Il est enregistré comme un organisme sans but lucratif et est donc exempté des impôts sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

L'Office utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports (subvention et imposition) grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'Office ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds non affecté selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds non affectés.

L'Office tire des revenus de la vente de bois et des impositions qui sont reconnus en date de la pesée du bois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant et aux taux indiqués ci-dessous :

Équipement	20%
Véhicules	30%
Équipement informatique	30%
Logiciel informatique	30%

L'Office soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie estimatifs non actualisés est inférieur à la valeur comptable de l'actif, une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif dans l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contributions gouvernementales reportées

Les contributions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'aide gouvernementale reportée. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Instruments financiers

L'Office évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Office qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'Office évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et investissements, des débiteurs et taxe de vente harmonisée recevable.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les créditeurs et frais courus, taxe de vente harmonisée payable et déductions pour employés payable.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Office détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Office détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux

Ventilation des charges

L'Office présente plusieurs de ses dépenses par fonds. Les dépenses directement reliées à l'activité d'un fonds sont imputées spécifiquement à ce fonds.

L'Office attribue certains salaires et autres dépenses aux fonds d'aménagement forestier et au Programme de silviculture, le total des salaires attribuable dans ces fonds sont réparti à la fin de l'année selon un prorata établi à l'aide des frais encourus relié au paiements au producteurs et à l'amélioration du peuplement au cours de l'année dans les deux fonds. Cette année, le pourcentage établi est de 24% pour le fonds d'aménagement forestier et 76% pour le Programme de silviculture. Les frais de voyages, les dépenses de véhicule, les dépenses de publicité et promotion et de télécommunication pour ces deux fonds, sont également réparti à l'aide du pourcentage établi ci-haut. La moitié du loyer et les assurances responsabilité des directeurs sont chargées à l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. et l'autre moitié est chargée au Programme de silviculture. Certains services professionnels est chargé à 75% à l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. et 25% au Programme de silviculture. Les dépenses ainsi réparties sont présentées distinctement dans les notes portant sur ces fonds.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	6 175 \$	- \$	6 175 \$	6 175 \$
Équipement	35 729	22 767	12 962	16 203
Véhicules	182 656	58 708	123 948	96 382
Équipement informatique	27 372	25 142	2 230	3 186
Logiciel informatique	71 229	67 059	4 170	5 958
	<u>323 161 \$</u>	<u>173 676 \$</u>	<u>149 485 \$</u>	<u>127 904 \$</u>

4. CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde du début	6 578 \$	9 397 \$
Moins : Amortissement	<u>(1 973)</u>	<u>(2 819)</u>
	<u>4 605 \$</u>	<u>6 578 \$</u>

5. FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le 1er avril 1991, une entente entre J.D. Irving Limited et l'Office de commercialisation du bois S.E.N.B. a donné lieu à la création d'un fonds d'aménagement forestier. En 1994, les propriétaires de lots boisés ont aussi voté de payer des redevances d'administration pour les activités d'aménagement forestier.

Le but principal du fonds est de financer les activités de gestion des forêts, tels la reforestation, l'amélioration du peuplement, les activités de bonis de bois et la silviculture.

Les opérations de fonds pour l'année sont présentées au tableau A.

6. SERVICES PROFESSIONNELS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Frais de consultation	1 622 \$	257 \$
Frais relié au système comptable	2 298	1 768
	<u>3 920 \$</u>	<u>2 025 \$</u>

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

L'Office n'utilise aucun instrument financier dérivé pour atténuer ce risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Office à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Office est principalement lié aux débiteurs.

L'Office consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Office n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Office évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative. Il n'y a eu aucun changement dans le risque depuis le dernier exercice.

8. REVENUS DIVERS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	1 973 \$	2 819 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada	28 684	86 213
Gain ou perte sur disposition d'immobilisation	995	2 293
Autres revenus	9 112	-
	<u>40 764 \$</u>	<u>91 325 \$</u>

9. COUVERTURE D'ASSURANCE

Les couvertures d'assurance sont les suivantes :

Assurance pour les erreurs et omissions jusqu'à un maximum de 3 000 000\$.

Assurance des biens et responsabilité générale jusqu'à un maximum de 1 000 000\$.

Assurance automobile commercial jusqu'à un maximum de 1 000 000\$.

10. FOND D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fond d'aménagement forestier au début	380 481 \$	273 609 \$
Prélèvements d'aménagement forestier	237 221	291 442
Dépenses de fond d'aménagement forestier	(412 510)	(184 570)
Fond d'aménagement forestier à la fin	<u>205 192 \$</u>	<u>380 481 \$</u>

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

11. PROGRAMME DE SILVICULTURE DE GNB

Conformément à une entente entre le Département des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et la Fédération de propriétaires de lots boisés, le fonds de silviculture N.B./S.E.N.B. a été établi afin de financer et offrir le soutien technique sur la gestion des forêts aux propriétaires de lots boisés privés.

Le fonds est administré par l'Office et le programme est livré partout dans la province par sept offices régionaux. Les fonds administratifs non dépensés sont reportés à l'administration l'année suivante.

	<u>Revenus</u>	<u>Dépenses</u>
Département des ressources naturelles	820 010 \$	
Contributions des propriétaires	98 796	
Contributions du fonds d'aménagement forestier	37 095	
Autre contributions au programme de silviculture	16 590	
Éclaircissage pré-commercial		399 378 \$
Nettoyage des plantations		47 980
Préparations des sites		59 047
Reboisement		84 155
Activités des aménagement alternatif		235 695
Administration du programme de l'Office		210 059
	<u>972 491 \$</u>	<u>1 036 314 \$</u>

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'office reçoit annuellement des subventions du gouvernement provincial. La continuité de l'exploitation de l'office est directement reliée à ces subventions gouvernementales.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU BOIS S.E.N.B.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

TABLEAU A - N.B./S.E.N.B. PROGRAMME DU SILVICULTURE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits		
Contribution du gouvernement	820 010 \$	810 462 \$
Contributions des propriétaires	98 796	174 777
Contributions du fonds d'aménagement forestier	37 095	53 361
Autres revenus	16 590	62 061
	<u>972 491</u>	<u>1 100 661</u>
Charges directes		
Administration et livraison	187 143	203 424
Amélioration du peuplement	826 255	887 418
	<u>1 013 398</u>	<u>1 090 842</u>
Charges allouées		
Loyer	8 797	8 400
Maintenance informatique	3 348	3 345
Télécommunications	4 893	5 589
Services professionnels	2 563	2 250
Publicité et promotion	1 216	854
Amortissement	2 099	2 696
	<u>22 916</u>	<u>23 134</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(63 823) \$</u>	<u>(13 315) \$</u>

TABLEAU B - FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits		
Aménagement forestier	237 221 \$	291 442 \$
Revenus de la plantation d'arbres	63 641	-
	<u>300 862</u>	<u>291 442</u>
Charges		
Paiements aux producteurs	338 349	170 402
Frais de plantation d'arbres	24 774	-
Salaires et charges sociales	36 418	12 179
Frais de voyages, formation et autres dépenses	12 969	1 989
	<u>412 510</u>	<u>184 570</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(111 648) \$</u>	<u>106 872 \$</u>